



Versement dividendes avant AGO ?

Par GAJ

Bonjour,

Peut-on verser les dividendes avant d'avoir signé l'Assemblée Générale Ordinaire ?

Un associé me met la pression pour obtenir ses dividendes tout de suite, mais l'expert-comptable n'a pas encore eu le temps de rédiger l'AG, qui n'arrivera probablement qu'après la date limite des déclarations d'impôts (début juin) car l'EC me dit qu'il a jusqu'à fin juin pour s'occuper de l'AG...

Dois-je attendre la publication de l'AG pour verser les dividendes, ou puis-je les verser avant qu'elle soit rédigée, signée, et publiée ?

Merci !